



différences

NEWSLETTER N° 2 - JUILLET 2017



Bénédicte Maufrais
Présidente

SIMONE VEIL

Merci Madame

L'annonce du décès de Simone Veil vient de bouleverser l'actualité. Hommages et témoignages émus se succèdent pour célébrer et honorer cette femme exceptionnelle.

Je fais le lien entre ce qu'elle fut et vécu, et notre propre histoire. Dans le cadre de la loi Veil sur l'IVG⁽¹⁾, les conseillers conjugaux et familiaux s'étaient mobilisés pour que l'entretien pré-IVG soit inscrit dans la loi. Ce fut fait. Puis face au constat que, lors de cet entretien, la place de la femme et la place du couple étaient souvent questionnées, ils décidèrent de rassembler leurs forces : l'ANCCEF était créée en 1976.

Au-delà de ce que Simone Veil a représenté dans cette lutte pour les droits des femmes, elle a aussi courageusement défendu toute sa vie durant le devoir de mémoire, la communication, la nécessité d'une pensée positive pour construire du vivre-ensemble dans le respect des spécificités, des différences et de l'histoire de chacun. Dialogue, écoute, bienveillance, telles furent les valeurs qui l'animèrent et qui sont au cœur de notre métier. Puisseons-nous à notre tour continuer de les déployer avec une énergie sans faille au service de nos missions.

anccef.
association nationale des conseillers conjugaux et familiaux

⁽¹⁾ Cf le hors-série de *Différences*, 2013.

AU SOMMAIRE

→ Les actions de l'ANCCEF pages 2 et 3

→ Formations : faire bouger les lignes.....page 3

→ www.rdview.live, un outil tout en unpage 3

→ Kamino, chemins du deuilpage 4

→ Veille professionnelle, des liens utilespage 4

COMMANDEZ ET DIFFUSEZ LA NOUVELLE AFFICHETTE DE L'ANCCEF

Retrouvez le bon de commande sur le site www.anccef.fr



LES ACTIONS DE L'ANCCEF

En marche !

En attendant les publications du décret concernant les EICCF et de l'arrêté de formation qui le suit, ainsi que la réponse de la CNCP – Commission nationale de la certification professionnelle – qui examine la demande de certification professionnelle déposée par le Collectif des EICCF et du CCF, l'ANCCEF continue d'avancer sur d'autres dossiers.

LES CCF, LA COPARENTALITÉ ET L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

Bénédicte Maufrais et Caroline Kruse ont rencontré le 19 juin dernier des membres de la commission du Conseil économique social et environnemental – CESE – qui a été saisie en vue de la production d'un rapport centré sur l'intérêt de l'enfant après la séparation des parents. Cela a permis de resituer les compétences des CCF en amont – prévention – et en aval, y compris dans le travail avec l'un ou l'autre des parents, notamment lorsqu'il n'est pas pensable de réunir les parents ensemble. Elles ont clairement inscrit notre travail dans le temps et rappelé l'application

inégale de l'arrêté de 2003 sur les interventions scolaires, insistant sur le fait que le vivre-ensemble, le respect, la parentalité, se construisent dès l'enfance. Elles ont aussi nommé les symptômes appels des enfants – comportements à risques, échecs scolaires, problèmes de santé – qui peuvent être en lien avec une coparentalité défailante. La question de la reconnaissance du métier a bien sûr été également évoquée. Des conclusions doivent être rendues par cette commission courant octobre 2017. Nous avons bon espoir que les CCF y soient cités et leur action soulignée. ■

L'ANCCEF, LE COLLECTIF DES EICCF ET DU CCF ET LE GROUPE INTERFORMATION

L'ANCCEF n'a pu participer à la réunion du collectif prévue le 19 juin. Toutefois, Bénédicte Maufrais a rencontré Isabelle de Bagneux, présidente de la fédération nationale Couples et Familles, qui assure la coordination du collectif. Était également présente Blandine de Dinechin, vice-présidente. À la demande du collectif des EICCF et du CCF, une rencontre avec les représentants des organismes de formation disponibles a eu lieu le 10 juin après-midi. L'ANCCEF a confirmé sa proposition d'accompagnement des organismes de formation demandeurs suivant les nouvelles directives (cf. article de Florence Angleys ci-contre), et rappelle que la reconnaissance du métier est la priorité de l'ANCCEF. ■

UN SITE EN RÉVISION

Le site de l'ANCCEF va être rénové graphiquement et structurellement dans les prochains mois. Pour mieux vous servir, nous sommes attentifs à la diffusion des nombreuses informations que nous recevons. N'hésitez pas à consulter les pages régulièrement mises à jour. Vous trouverez dans la rubrique « *Actualités* » les événements organisés par les associations du collectif des EICCF et du CCF, mais aussi les journées ou colloques professionnels proposés par des organismes en lien avec notre activité. Dans « *À découvrir* », figurent les publications qui participent à notre veille professionnelle. La page « *Annonces* » diffuse les offres d'emplois glanées par Eveline Gallo. Elle publie aussi les formations continues proposées par des organismes de formation au CCF qui ont été agréés ou par les CCF adhérents disposant d'un numéro de formateur (trice), et réservées aux professionnels(les). Ces pages sont réservées aux adhérents. En revanche, les annonces de CCF qui cherchent un poste sont accessibles à tous, afin de permettre aux éventuels employeurs de les trouver. Enfin l'annuaire des CCF est mis à jour en temps réel. Les CCF qui ont un site peuvent demander à ce que le lien vers leur site y figure. ■

DU CÔTÉ DES MUTUELLES

Des démarches sont en cours pour une reconnaissance des consultations de conseil conjugal et familial. Elles pourraient s'inscrire dans une thématique de prévention des risques psychosociaux et/ou incluses dans des packs « *bien-être* » déjà existants. Marie Thiolon, administratrice, a pris des contacts qui permettent de préciser les demandes. Par ailleurs, nous réfléchissons aux modalités possibles pour étayer notre dossier. ■

L'été à l'ANCCEF

En raison d'une moindre charge de travail en cette saison, les horaires du secrétariat sont modifiés.

Jusqu'à fin septembre, la permanence est assurée le jeudi, de 9 h à 17 h. L'ensemble des messages – mails, courriers, appels – est donc traité ce jour-là. Par ailleurs, le secrétariat sera fermé pour congés du 27 juillet au soir au 17 août au matin.

Florence Angleys reprendra son activité le jeudi 17 août. En cas de nécessité absolue, il reste possible de contacter directement un membre du bureau via le site www.anccef.fr, page « *Contacts* ».

L'ANCCEF vous souhaite un bel été.

DES OUTILS À DIFFUSER

Pour continuer à faire connaître les conseillers conjugaux et familiaux du public, l'ANCCEF, suite à la demande d'adhérents, a édité une affichette en lien avec le dépliant. Format A4 (21 x 29,7 cm), elle est disponible au secrétariat de l'ANCCEF et vendue au prix de 4 euros les 10 exemplaires (quantité non divisible).

Elle est destinée à être affichée dans les lieux recevant du public. Comme pour le dépliant, un espace a été prévu pour les professionnels (les) qui souhaitent apposer leurs coordonnées.

Les CCF disposent désormais de trois outils différents : les cartes 2 volets, les dépliants édités en mars dernier et ces affichettes. À diffuser sans modération.

Pour les commander, utiliser le bon de commande général disponible sur le site www.anccef.fr, page d'accueil. ■



REVUE DIFFÉRENCES

Le numéro d'été de *Différences* vient de paraître. Le prochain numéro de *Différences* sortira à l'automne. Double, il aura pour thème le travail des CCF auprès des adolescents. ■

AGENDA

Le prochain conseil d'administration de l'ANCCEF aura lieu le 30 septembre. Si vous souhaitez qu'une question particulière soit abordée, merci de nous la faire parvenir avant le 15 septembre.

Le prochain colloque de l'ANCCEF, jumelé à l'assemblée générale annuelle, devrait avoir lieu le vendredi 23 mars 2018 à Paris. Le thème sera « *L'enfant dans la famille : quelle place prend-il ? Quelle place lui donne-t-on ?* ». ■

FORMATIONS

Faire bouger les lignes

Penser blocs de compétences pour une individualisation de la formation et un meilleur financement. Florence Angleys fait le point sur les changements qu'apporte la réforme de la formation professionnelle de 2014 et ses conséquences pour la formation au conseil conjugal et familial.

La création du CPF (Compte personnel de formation) impose désormais l'inscription sur la liste RNCP (Répertoire nationale de la certification professionnelle) des formations éligibles à sa mobilisation. Elle permet de penser individualisation de la formation.

Les organismes de formations doivent apporter les preuves de leur conformité au décret qualité au travers de leur référencement sur la plateforme DATADOCK mise en place par les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés). Ces obligations demandent un changement de penser l'offre de formation proposée par les prestataires : une modularisation et un regroupement des modules par bloc de compétences permettent la visibilité sur l'employabilité des futurs stagiaires ainsi que l'ouverture à d'autres compétences complémentaires. L'accès à la formation via la VAE (Validation des acquis d'expériences) doit être reconnu et effectif par exemple. Les blocs de compétences peuvent mener à une certification partielle et, en se combinant, permettre la reconnaissance d'une certification complète. De tels dispositifs permettront une reconnaissance des formations envisagées par les financeurs, ce qui facilitera leur prise en charge.

La prochaine réforme à venir avec le nouveau gouvernement ne fera que renforcer ces orientations, afin de permettre aux individus d'être acteurs de leur évolution professionnelle, accompagnés par des prestataires de plus en plus contrôlés. ■

Florence Angleys

www.rdview.live, un outil tout en un !

Florence Peltier a expérimenté un nouveau service de consultations par visio-conférence. Elle peut proposer facilement des consultations à distance de manière professionnelle grâce à un outil tout en un : RDView.

« J'ai testé RDView, plateforme de réservation en ligne créée début janvier par une startup française. Le principe : imaginez PayPal (paiement en ligne sécurisé) + Skype (plateforme de visio-conférence) + Google agenda (agenda perso) + un mini-site, réunis sur une même plateforme. Cela donne votre propre site de consultation en ligne : professionnel, beau, agréable et facile à utiliser. Intéressant pour se faire connaître différemment. Concrètement :

→ Créez votre compte sur le site RDView, c'est gratuit !

→ Personnalisez-le.

→ Communiquez votre lien via votre site, votre blog, votre carte de visite ou vos pages de réseaux sociaux.

Bien sûr, cela a un coût : 8 % de chaque prestation réalisée. Les créateurs de cette plateforme sont très réactifs et prêts à aider et conseiller. » ■

Florence Peltier, CCF

DE « DOLUS » À « KAMINO, CHEMINS DU DEUIL »

Une création collégiale

La fédération nationale Couples et Familles vient d'éditer un jeu pour réfléchir et parler autour du deuil. Un outil qui s'enracine dans l'expérience de ses auteurs.



← « Kamino, chemins du deuil ». À commander à la fédération nationale Couples et Familles 28, place Saint-Georges, 75009 Paris couplesetfamilles@free.fr Prix unitaire : 40 € + 8 € de frais de port.

A l'origine, on trouve deux stagiaires en formation au conseil conjugal et familial. Elles assurent une co-animation sur le deuil. Pour cela, elles inventent un jeu de l'oie. Il favorise dans leur groupe des partages forts sur des pertes et sur leur vécu. Formatrice enthousiasmée, je leur suggère alors de passer à une autre étape : réaliser un jeu grand public. Le deuil est trop tabou et c'est tellement dommage ! Elles constituent un groupe de travail qui finit par s'essouffler, à cause de résistances diverses.

UNE IDÉE DÉPLOYÉE

Depuis, Dominique Houssinot et Catherine Loiseau sont devenues

conseillères conjugales et familiales. Avec leur accord et soutien cette fois, j'ai emprunté leur « bébé en gestation » pour le peaufiner avec une graphiste professionnelle. Un retour sur les bancs de la Fac fut aidant pour revisiter la pertinence du projet initial : prendre le temps qu'il faut pour évoquer ensemble tous ces deuils qui font partie de la vie. Événements uniques, résonances et émotions diverses, besoin intermittent d'aide, hauts et bas... Quoi de plus naturel et humain ?

« Dolus » est devenu au fil du temps « Kamino, chemins du deuil ». Il a été expérimenté chez des familles et par des professionnels. Il met en relation et peut contribuer à faire davantage sortir le deuil du placard ou... du trou.

Kamino est conçu pour mettre de la parole sur le deuil après un décès. Il peut être utilisé avec des professionnels ou dans le cadre familial.

Il concerne tous les endeuillés : soignants, aidants familiaux, accompagnateurs en soins palliatifs ou deuil périnatal, orphelins, familles touchées par une mort naturelle ou violente.

Des cases vides permettent d'évoquer, si besoin, d'autres formes de deuils : perte d'un emploi, déracinement, séparation, départ d'un enfant.

Pour les conseillers conjugaux et familiaux, Kamino peut servir dans l'animation de groupes de parole. ■

Blandine de Dinechin
Fédération nationale Couples et Familles

Veille professionnelle : des liens utiles

Régulièrement, nous sommes avisés de la publication en ligne de documents en lien avec notre activité ou notre métier. Nous vous communiquons ces informations. Vous trouverez les liens sur le site, page « Actualités », onglet « À découvrir ».

À terme, les liens seront activés directement depuis la newsletter.

→ Christine Jansem nous informe de la parution de la lettre d'OVEO (Observatoire de la violence éducative ordinaire) et notamment : <http://www.oveo.org/reactions-parents-enfants-au-dela-de-freud-et-de-norbert-elias/>

→ Le numéro 22 de l'*Echo de l'ANCIC* est paru. Au sommaire, une lecture critique et approfondie des « recommandations pour la pratique des IVG » publiées par le CNGOF, la présentation de l'étude EPIMAT et le programme des 22^{es} journées de l'ANCIC, les 13 et 14 octobre 2017 à Caen.

→ Le *Village de la justice* diffuse une information régulière. Vous trouverez dans le numéro de fin mai un article sur le rôle de l'avocat dans le divorce par consentement mutuel, par Brigitte Bogucki, avocat. Et dans le numéro du 23 juin « Être parent après la mort », par Aurélie Thuegaz, avocat.

→ L'association Stop aux violences sexuelles a diffusé sa nouvelle newsletter et annonce ses 5^{es} Assises nationales sur les violences sexuelles, à Paris, les 8 et 9 janvier 2018.

Nous vous rappelons que toutes ces infos sont consultables via le site de l'ANCCF, www.anccef.fr, rubrique « Actualités », onglet « À découvrir ». ■